## MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

## UNIVERSITE DE LORRAINE

Décision portant nomination du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle C (sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique), emploi-type Assistant-e ingénieur-e en réalisation mécanique, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE DE LORRAINE, session 2025

## La Présidente de l'Université de Lorraine

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur :

Vu le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition des jurys des examens professionnels de recrutement dans le corps des assistants ingénieurs prévus par le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'examens professionnels pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

## **DÉCIDE:**

<u>Article unique</u>: Sont nommés membres du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle C (sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique), emploi-type Assistant-e ingénieur-e en réalisation mécanique, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE DE LORRAINE, au titre de l'année 2025 :

Madame GUICHARD Sophie, ingénieure d'études de classe normale, présidente, Université de Lorraine, Nancy.

Monsieur ISAC Jean-Michel, ingénieur de recherche cnrs, expert, Ecole normale supérieure, Paris. Madame ALLAIN Nathalie, professeure des universités de classe exceptionnelle, Université de Lorraine, Metz.

Monsieur GROSJEAN Sébastien, ingénieur d'études de classe normale, Université de Lorraine, Nancy.

Monsieur LAMBERT Daniel, ingénieur d'études hors classe, suppléant, Université de Lorraine, Nancy.

Fait à Nancy, le 25/09/2025